

**L'IMPACT DE LA RELIGION SUR LE SECTEUR BANCAIRE AU MAROC
CAS DES BANQUES PARTICIPATIVES**

**THE IMPACT OF RELIGION ON THE BANKING SECTOR IN MOROCCO
CASE OF PARTICIPATORY BANKS**

BOULARAS NABIL

Doctorant

Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales
Université Hassan 1er- Settat
Laboratoire de Recherche en Economie et Actions Publiques
Boularas.nabil@gmail.com

RADOUANE LAKIR

Enseignant chercheur

Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid
Université Hassan 1er- Settat
Laboratoire de Recherche en Economie et Actions Publiques
Radouane.lakir@gmail.com

Date de soumission : 14/10/2019

Date d'acceptation : 22/12/2019

Pour citer cet article :

Boularas N. & Lakir R. (2019) « L'impact de la religion sur le secteur bancaire au maroc- cas des banques participatives », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 11 : Décembre 2019 / Volume 4 : numéro 3 » pp : 932 - 942

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3605689>

Résumé

La banque participative est, en fait, un vœu pieux ayant tardé à voir le jour au Maroc, qui demeure un pays où l'islam est consacré constitutionnellement comme étant la religion de l'Etat et demeure majoritairement pratiqué par la population.

A cet effet, nous avons élaboré une étude de littérature afin d'analyser, expliquer, comprendre et faire une synthèse sur le processus décisionnel qui mène une personne à choisir une banque au Maroc à travers l'analyse des facteurs qui peuvent influencer le comportement, notamment les facteurs économiques, sociaux, personnels, culturels et psychologiques.

L'objectif de cette étude alors est de permettre les banques participatives existantes sur le marché Marocain de comprendre l'ensemble des facteurs et des acteurs peuvent influencer la prise de décision d'achat d'un consommateur sur le marché afin d'élaborer un ensemble des stratégies Marketing et commerciales efficaces pour attirer la perception des nouveaux clients.

Mots clés : religion ; Banques participatives ; choix des banques participatives ; facteurs d'influences ; stratégies.

Abstract

The emergence of participatory banks has, in fact, been wishful thinking that has taken long before it could see the light in Morocco, a country where Islam is constitutionally recognized as the religion of the State and remains predominantly practiced by the population.

To this end, we have reviewed the existing literature with the aim to analyze, explain, understand, and summarize the decision-making process that leads a consumer to choose a bank in Morocco. This is achieved through the analysis of the factors that can influence consumers' behavior including economic, social, personal, cultural, and psychological factors.

The main purpose of the present study is, then, to feed the existing participatory banks in the Moroccan market with enough information to understand all the factors and actors that can influence consumers' purchase in order to develop a set of effective marketing and commercial strategies to attract the perception of new customers.

Keywords: religion; Participatory banks; choice of participatory banks; influencing factors; strategies.

INTRODUCTION

Le Maroc toujours très en retard vis-à-vis la nouvelle industrie participative par rapport à d'autres pays voisins. Malgré que la finance participative est présente dans les plans des autorités monétaires domestiques depuis plus de 25 ans. Actuellement les activités dites participatives ont fait leur apparition depuis le mois d'octobre 2007, où le Wali de Bank Al Maghreb a autorisé la commercialisation des produits et transactions nommés Alternatifs. Ces produits n'ont pas pu convaincre la majorité des marocains, et leur présence a trouvé un limites tel que : un manque de la sensibilisation, et aussi des délicats de communication et aussi l'absence du cadre réglementaire.

L'impact négatif de la dernière crise économique et financière au niveau internationale et aussi l'appétit des consommateurs vis-à-vis des services bancaires en conformité avec les exigences de l'islam pousse les institutions financières marocaines à aborder le débat pour présenter un service bancaire compatible avec les attentes de cette cible. La présence de cette nouvelle forme financière oblige les autorités du pays afin faire une proposition de loi pour un simple objectif est de préparer au lancement de cette nouvelle banque sur le marché national (Lahlou A, 2015).

Les institutions financières participatives sont des organisations dont l'activité principale est l'intermédiation financière pour répondre aux besoins de financement avec une manière équilibrée.

En effet, seulement quelques semaines après le lancement de l'activité bancaire participative au Maroc, plusieurs problèmes liés directement aux insuffisances du cadre législatif du pays et au rapport qualité/prix des biens et services proposés. D'ailleurs les clients posent des questions sur le côté « Halal », des services des banques participatives qui attire toujours les perceptions des consommateurs intéressés, (Belfatmi, Mansouri et Rigat 2019).

La banque participative joue deux principaux rôles tel que, un organisme de bienfaisance et un agent économique qui a un objectif lucratif, vendre des biens et des services.

Et en fin, la banque participative au Maroc a une double vocation commerciale et aussi financière, cette nouvelle banque au marché locale participe au niveau des activités de création des projets, transformation, la commercialisation et aussi la richesse.

Notre curiosité à connaître les facteurs et les acteurs influençant la prise de décision de choix d'une banque au Maroc, nous a poussé à établir une étude de littérature afin d'analyser le sujet avec la question suivante :

« Y'a une ambiguïté des consommateurs vis-à-vis les banques participatives d'où émane cette appréhension ? ».

Les réponses à cette question nous imposent les hypothèses suivantes :

_ Les techniques de développements et de conception des produits des banques privées peuvent-être intégrées aux banques participatives ?

_ Au Maroc peut-il assurer le succès de cette nouvelle opération ?

Le plan de notre étude de littérature alors commence par la définition de la banque participative avec les fondements de ce nouveau système, puis de présenter les résultats d'un ensemble des études antérieurs des banques marocaines sur l'évolution de cette jeune industrie financière au Maroc afin de faire analyser les variables influencent le choix du consommateur a l'égards de ce nouveau service participative.

1. Fondements d'une théorique financière participative

1.1) Principes de la banque participative :

Les banques participatives se sont et organisées autour cinq principes essentiels inspirés notamment du Fiqh El Mouamalat, qui constitue une branche de la loi islamique (Chariaa) qui organise les relations entre les musulmans.

La Chariaa, ou la loi islamique, signifie le chemin à suivre en arab, elle présente un système légal basé sur l'éthique. Ce système joue un rôle de référence juridique pour les musulmans qui indique la façon de pilotage au niveau des relations de vie des musulmans et aussi le domaine financier et économique. Les principales sources de la Chariaa et le Coran et la Sunna, (Benlahmar, 2010).

1.1.1 Le Coran : est le livre saint de la religion islamique qui présente les messages de Dieu tel que révélé au Prophète Mohammed (SAWS), c est la première source au niveau de la loi, (revue.imist).

1.1.2 La Sunna : C'est un terme qui englobe les enseignements transmis par Mohammed (SAWS) via ses actes et ses paroles et aussi par ses expressions.

Les des sources permettant de déterminer la conformité d'un ensemble des actions et des règles. Toutefois, la Chariaa reste toujours ouverte a tout développement possible vient auprès deux autres sources :

1.1.3 L'ijmaa : qui signifie le consensus des juristes musulmans sur le domaine du droit mais la décision de L'ijmaa dit être preuve si aucun élément du Coran ou de la Sunna ne permet de trancher sur un cas.

1.1.4 Le Qiyass : C'est une technique qui consiste d'utiliser la règle juridique auprès un cas existant trouvée dans les textes du livre saint (Khorchi, 2010-2011).

1.2) Les cinq principes :

1.2.1 L'interdiction du RIBA : le terme RIBA signifie en arab une augmentation de la valeur, le Coran interdit explicitement, à plusieurs reprise la pratique de cette façon au niveau des transactions financières : parce que ALLAH le très Haut a dit dans le Coran « Ceux qui pratiquent de l'intérêt usuraire ne se tiennent au jour du jugement dernier que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé », (Coran,sourat2 Al-baqara verset275)

1.2.2 Principe de Partage des Pertes et Profits (3P) : c'est un élément clé dans le concept de la finance participative. Le système du partage des profits et des pertes, permet de créer une association entre le capital financier et l'autre humain. Concrètement, en vertu de ce principe, un investisseur (banque participative) doit confier ses fonds à un investisseur avec qui il partagera les bénéfices en fonction de la performance de l'actif sous-jacent, il devra également partager toute perte éventuelle avec cet investisseur si celle-ci n'est pas due à une négligence ou une faute grave de ce dernier. le partage dans ce cas l'a est déterminé par un contrat, (Nefafti, 2012).

1.2.3 L'actif corporel (la tangibilité de l'actif) : l'ensemble des activités et transaction financière islamiques doivent être adossée obligatoirement à un actif tangible réel et matériel et surtout détenu. le principe alors permet de d'améliorer et de sécurisé l'économie et aussi la maîtrise des risques. Le principe de la tangibilité des actifs est également une manière d'inciter les investisseurs à participer dans l'économie réelle, et aussi s'abstenir le débranchement observé entre les débouchés financiers et l'économie réelle. Ceci alors permet de présenter une justice au niveau social et l'équité ainsi qu'une liberté d'entreprendre.

1.2.4 Interdiction de l'incertitude (Gharar) et de la spéculation (Maysir) :

Le Gharar peut être défini comme étant tout flou non négligeable au niveau d'un des biens échangés et/ou qui présente en soi un caractère hasardeux et incertain, (Cellule de Fiqh, 2008) La correspondance en finance conventionnelle renvoie aux produits ou transactions à terme, caractérisés par une incertitude évidente quant à leur réalisation, tels que les Futures, les Swaps ou les autres produits financiers plus complexes.

Quant au **Maysir**, elle est liée à la notion de jeu de hasard qui peut générer un enrichissement injustifié au détriment des autres, et désigne toute forme de contrat dans lequel le droit des parties contractantes dépend d'un événement aléatoire. Ainsi, chaque contrat doit avoir tous

les termes fondamentaux (tels que l'objet, le prix, les délais d'exécution et l'identité des parties contractantes) clairement définis au jour de sa conclusion.

1.2.5 Interdiction des activités illicites : La loi au niveau de l'Islam oblige que tout les musulmans ne puisse traiter des biens jugés illicites ou Haram par la religion. Aucun investissement ne peut ainsi être réalisé par un financier islamique dès lors qu'il porte sur des produits qu'ils sont interdits par la Charia ou des activités illicites telles que l'alcool, la viande porcine, armement, jeux du hasard (loterie,..),.... Nous trouvons ce principe d'exclusion dans la finance éthique en faveur du développement durable et dans l'investissement socialement responsable (Chehrit.k 2007).

1.3) Principaux instruments de la banque participative

Les banques participatives assurent le financement en utilisant deux méthodes principales: une s'applique aux opérations de participation aux profits et aux pertes avec le produit la **Mudaraba** et **Mucharaka** et une autre méthode s'applique aux autres opérations de vente de marchandises ou de services tels que la **Murabaha**, **L'Ijara**, **Salam** et **l'Istisna'a** :

1.3.1 Moudaraba : La **Moudaraba** est une association du capital et du travail, en vue de partager les bénéfices réalisés. Le partage des bénéfices est convenu entre les parties, et les pertes sont supportées par le fournisseur des fonds, sauf s'il y a faute, négligence ou violation des conditions acceptées par la banque.

Il s'agit d'un financement par la banque d'une opération d'exploitation commerciale ou industrielle déterminée, que l'on conduit en totale indépendance (avec droit de regard de la banque).L'apporteur de fonds peut imposer certaines conditions et restrictions, comme par exemple la manière dont le projet sera géré, le type d'activités à ne pas entreprendre.

Ce genre de contrats est très risqué et demande une grande confiance entre les parties. Il est adapté aux professionnels et personnes avec des qualifications spéciales qui ont les idées, mais ne disposent pas de capital.

1.3.2 La Moudaraba peut prendre une autre forme inverse, avec laquelle le client devient le propriétaire de capital et l'institution financière (banque) le mudarib. Le client peut déposer son capital dans des bons de la banque (bons de **moudaraba**) pour une période déterminée et la banque investit cet argent dans d'autres projets et partage les gains avec les déposants.

Dans les bilans des banques participatives, les fonds sont considérés comme un ensemble des investisseurs et les banques participatives comme des entrepreneurs. Le rôle alors de l'institution participative est différent devant les porteurs des projets. Cette dernière agit en

tant que propriétaire de fonds au niveau du pilotage, (Bennamra, Finance islamique et capital du risque).

Moucharaka: cette opération « **Moucharaka** » est définie comme étant l'ensemble des contrats ayant pour but et la prise de participation, par une institution de crédit, dans le capital d'une entreprise ou société déjà existante ou en création, en vue de réaliser des profits. Les bénéfices sont répartis selon une méthode prédéterminée alors que les pertes sont aussi supportées en fonction de l'apport initial de chacun, (Kaabachi, 2015).

En principe, lorsque la banque participative finance les entrepreneurs par le contrat **Moucharaka**, elle n'intervient pas au niveau de la gestion de l'entreprise financée et laisse au client toute la responsabilité de diriger en toute liberté l'ensemble des affaires de son projet. Si le projet est complètement géré par le client, les coûts de gestion lui sont attribués en plus de son revenu.

1.3.3 Mourabaha : Aussi nous avons un autre produit la « **Mourabaha** » définie comme étant tout contrat par lesquels les établissements de crédit achètent, sur ordre d'un client, un bien meuble ou immeuble (une matières premières, des fournitures et des équipements) en vue de le lui revendre moyennant une marge de bénéfice convenue d'avance, avec échelonnement.

1.3.4 Ijara : Cette opération «**Ijara**» est définie comme étant tout contrat avec les lequel les établissements de crédits mettent, à titre locatif, un bien immeuble ou meuble à la disposition d'une personne.

1.3.5 Salam : C'est un financement du fonds de roulement par un achat anticipé par l'institution financière (banque) d'une production à venir des biens corporelles, avec un prix dont est déduite la marge commerciale de la banque participative, puis revente dès livraison avec les prix du marché par la banque ou par les clients pour le compte de la banque.

2. ETUDES ANTERIEURS

Pour répondre à notre question, il est nécessaire au début de cet analyse, de présenter quelques études déjà élaborer vis-à-vis le consommateur auprès d'une banque participative marocaine.

2.1) Etude faite par Umnia bank (filiale du CIH banque) en 2016.

L'échantillon de cette étude comporte 200 clients. Cette étude du profil des clients a présenté que la majorité des répondants des banques participatives sont bien instruite,

approximativement 75 % sont âgés de 30 à 50 ans, 53 % des clients ont une relation avec les banques participatives de plus de sept ans notamment avec la première agence d'Attijari Wafabank (bank Asafaa) ; les répondants sont conscients de l'augmentation du taux d'usage des comptes d'épargne, compte courant et les comptes d'investissement ; les clients ont paru convaincre et satisfaits des produits qu'ils utilisent le plus, et aussi avec les comptes d'investissement qui leur procurent une meilleurs satisfaction, donc parmi les critères les plus importantes au niveau du choix d'une banques participative est **l'adhésion a la loi Islamique.**

2.2) Etude faite Bank Asafaa (filiale d'Attijari Wafabank) même années 2016

Afin d'attirer la perception d'un plus nombre des clients, les banques, participatives et commerciales, devrait collecter des informations que les facteurs que les clients, musulmans et aussi les autre non musulmans, prendront en considération dans leurs prise de décision sur les choix d'une banque ou d'un service. Les résultats de cette étude ont présenté qu'il existe **une grande ressemblance** entre les comportements chez les clients musulmans et aussi les non musulmans.

2.3) Etude faite par Dar Al Amane (fenêtre participative de la société générale).

Au Maroc, ou les musulmans constituent la majorité de la population, les musulmans et les non, sulmans sont généralement ignorants de la culture bancaire participative. Aussi, les deux populations ont un ensemble des attitudes différentes vis-à-vis les banques participatives.

Les résultats de cette recherche montrent que presque 64 % des musulmans y gardent leurs dépôts, alors que 69.8 % des non, musulmans préfèrent de les retirer. Il existe alors une similarité dans plusieurs critères sur les comportements des clients musulmans et des autres non musulmans. Parmi les différences considérables retenues, nous avons notamment le désir d'obtenir un taux d'intérêt plus élevé sur les comptes d'épargnes.

2.4) Etude faite par Bank Alyousr (la banque centrale populaire).

Cette étude faite sur une population de 180 personnes, a tenté pour estimer leur conscience et leur satisfaction a propos de cette nouvelle industrie financière offerte par les banques participatives.

Le traitement des résultats de cette enquête a montré que les répondants étaient satisfaits de certains opérations et services de cette banque. De même, les clients sont aussi informés de plusieurs produits financiers participatifs, notamment la « Mourabaha » et la « Moudaraba », sans de les demander.

2.5) Etude faite par Al Akhdar Bank (crédit agricole)

Cette dernière enquête au niveau de cette article a été faite afin de mesurer la qualité des services présentés par les banques participatives et aussi de comparer avec d'autres banques, les résultats statistiques à travers la méthode (ANOVA) ont montré qu'il n'y avait pas trop de différence significative entre la qualité des services présentée par les banques participatives au Maroc notamment pour le variable « sexe » et « nationalité », mais la différence était significative au niveau de la qualité des services à propos des variables « d'éducation » et aussi « Le nombre des années de relation avec la banque ».

3. CADRE CONCEPTUEL

La décision d'un client marocain vis-à-vis le choix d'une banque commerciale ou participative peut subir l'influence de plusieurs variables tel que les variables **culturelles**, **sociodémographique** (le culture et la religion, les sous-cultures et le niveau d'éducation), **sociale** (le rôle des muftis, le collectivisme, la tradition et les statuts et rôles dans la société), **personnelles** (l'âge et le cycle de vie, la profession et la position économique et le concept de soi) et aussi **psychologiques** (la motivation, la perception, croyances et attitudes).

3.1 Les variables culturelles, sociodémographique

_ **La culture et la religion** : cette dernière peut avoir un caractère prédominant, comme par exemple la religion qui exerce une influence très importante sur le comportement des musulmans soumis à des contraintes comme les valeurs et les normes. À travers laquelle le musulman prend en considération les valeurs sociales et aussi comportementales que lui porte de sa culture musulmane.

_ **Les sous-cultures** : le musulman n'est pas influencé par la sous-culture c'est-à-dire les courants ou les doctrines dans son choix d'une banque participative. Il s'agit d'après un seul fait qu'il est musulman.

_ **Le niveau d'éducation** : plus la banque participative est innovatrice plus elle attire plus des clients.

3.2 Les variables sociales

_ **Le rôle des Mouftis** : la présence d'un ensemble des Mouftis au sein de la société musulmane parmi le membre de la Charia (la loi islamique) augmente l'intention de choisir une banque et un service participative.

_ **Le collectivisme** : ce dernier est un élément très important et essentiel pour les clients du Marocains et musulmans. Par ce que la société est attachée a un esprit communautaire qui peut influencer l'largement la prise de décisions.

_ **La tradition** : La société musulmane est une société traditionnelle du passé et aussi d'aujourd'hui, donc le client toujours attaché à la décision familiale au niveau du choix d'une banque.

_ **Les statuts et les rôles dans la société** : ce dernier joue un rôle aussi très important qu'il soit un simple adapté ou un cheikh, n'a pas d'impact sur la prise de décision de choix.

3.3 Les variables personnelles :

_ **L'âge et le cycle de vie** : tellement que la banque participative est innovatrice et créative, donc elle aura des jeunes clients

_ **La profession et la position sociale** : les sources de connaissance, comme les métiers et aussi la position hiérarchique prouvent aussi influencer la prise de décision au niveau du choix.

_ **La personnalité** : les caractéristiques psychologiques engendrent un mode de réponse normale et stable pour certaines personnes dans la société

3.4 Les variables psychologiques :

_ **La motivation** : choisir une banque participative serait par un musulman aussi un acte religieux qu'une simple transaction ou prestation parce que avec ce type de banque il peut satisfaire aussi un plaisir de sens

_ **La perception** : pour les musulmans, le choix d'une banque ou d'un service participatif dépend directement de ses valeurs islamiques

_ **Les croyances et attitudes** : le degré de la faveur religieuse et du pratique influence fortement un client musulman dans son choix d'un service ou d'une banque participative.

CONCLUSION :

Cette étude met l'accent sur le fait que cette nouvelle économie participative ne peut plus se contenter de l'argument religieux pour commercialiser leurs biens et services, elles doivent miser aussi sur la compétitivité de leurs propositions des produits en termes de prix, qualité et de la rentabilité.

Pour attirer l'attention des clients musulmans et non musulmans sur le marché, les banques islamiques marocaines doivent miser sur une meilleure communication et promotion basée sur une segmentation efficace du marché. Les campagnes d'informations aussi via les colloques, les conférences et aussi les chargés de clientèle des banques participatives permettront aux clients particuliers et aux entreprises de mieux comprendre le mode de fonctionnement des biens et services destinés. Dans le même sens, ces banques participatives doivent proposer des nouveaux services afin de combler les attentes et exigences des clients.

BIBLIOGRAPHIE

- _ **Benlahmar, I. (2010)**. La finance participative est elle rempart à la finance conventionnelle face à la crise ? Mémoire de fin d'Etudes.
- _ **Bennamara S**, Finance islamique et capital risque, page 21-23.
- _ **Belfarmi F, Mansouri S et Rigar S, _2019)**. Les banques islamique au Maroc : quel modèle de gouvernance pour ces institution éthiques, Revu CCA, ISSN : 2550-469X, numéro 11 : 12/2019.
- _ **Centre Islamique de la réunion, (2008)**. L'étiqne des affaires en islam, édition spéciale.
- _ **Chehrit K, (2007)**. Le banking islamique, édition grand Alger, page 21.
- _ **Coran**, sourate 2 Al-baqara, verset 275.
- _ **Kaabachi, (2015)**. Page 1-12.
- _ **Kaabachi, (2015)**. La micro finance islamique par les micros entrepreneurs de la région de l'oriental, page 13.
- _ **Lahlou A, (2015)**. Nos banques marocaines à l'affut du financement participatif : l'économiste édition N° 4674.
- _ **Lahlou A, (2017)**. L'expérience marocaine devrait conduire les banques participatives à prendre d'avantage de risque, publié par Tali K, l » économiste.